

# FEDERATION DES TAXIS, VOITURES DE LOCATION ET AMBULANCES

## DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Association sans but lucratif affiliée à la Fédération des Artisans

2, Circuit de la Foire Internationale  
Luxembourg-Kirchberg

**Adresse postale:**  
B.P. 1604 L-1016 Luxembourg

Téléphone: 42 45 11-1

<http://www.fda.lu>  
E-Mail: [c.reuter@fda.lu](mailto:c.reuter@fda.lu)  
R.C.S.L. F 4363

Communiqué de presse

Luxembourg, le 3 février 2026

## Réforme de la loi taxi : un projet unanimement critiqué, aux impacts majeurs pour le secteur

La Fédération du Taxi du Luxembourg prend acte de la publication des avis des Chambres professionnelles dans le cadre du projet de loi relatif à la réforme du transport occasionnel rémunéré de personnes.

Ces avis sont **clairs et convergents** : notamment la **Chambre des Métiers et la Chambre des Salariés** formulent des **critiques substantielles** et estiment que le projet de loi **ne peut pas être adopté en l'état**.

La Fédération du Taxi partage pleinement cette analyse.

### Un rejet largement partagé

Les chambres professionnelles pointent notamment :

- les risques de **dumping social** et de **concurrence déloyale**,
- la **fragilisation des entreprises existantes**,
- l'absence de **garanties pour les investissements réalisés**, notamment dans l'électromobilité,
- des **incohérences** en matière de **qualité du service et de transition écologique**,
- ainsi qu'un **manque de clarté sur les effets réels** de la libéralisation annoncée.

Pour la Fédération du Taxi, cette **convergence inédite des critiques** constitue un signal fort qui appelle une **révision en profondeur du texte**.

## **L'ouverture totale du marché : un point de rupture**

Le projet de loi prévoit la suppression progressive du **numerus clausus**, c'est-à-dire du mécanisme qui lie le nombre de taxis par rapport à la population.

Concrètement, cela signifie qu'à terme, **le nombre de taxis pourrait augmenter sans limite**, avec pour conséquences probables :

- une **pression à la baisse sur les revenus**,
- une **précarisation accrue des chauffeurs**,
- une **concentration du marché** au profit de grandes plateformes,
- et une **dégradation progressive de la qualité du service au détriment des clients**, comme observé dans plusieurs pays européens.

La Fédération ne s'oppose ni à la modernisation ni à une augmentation du nombre de licences sur le marché, mais estime qu'une **libéralisation totale et non encadrée n'est pas la voie à suivre pour moderniser le secteur**.

## **Un impact préoccupant sur le transport des malades**

Le projet de loi soulève également de **sérieuses inquiétudes concernant le transport des malades**, aujourd'hui insuffisamment pris en compte.

Faute d'un cadre clairement distinct, les **ambulances et véhicules sanitaires légers (VSL)** risquent d'être assimilés au transport occasionnel rémunéré, alors que cette activité repose sur des **ordonnances médicales**, des prises en charge parfois décidées après la course, des transports répétitifs (dialyse, chimiothérapie) et des exigences spécifiques en matière de personnel et d'organisation.

À ce stade, ces réalités **ne sont pas compatibles** avec le cadre prévu par le projet de loi.

Sans clarification ou exclusion explicite, il existe un **risque réel de rupture de service**, au détriment de patients particulièrement vulnérables.

## **Des propositions concrètes sur la table**

La Fédération du Taxi rappelle avoir formulé des **propositions équilibrées** visant à atteindre les objectifs affichés par le Gouvernement sans déstabiliser le secteur :

- maintien d'un **encadrement du nombre de véhicules**, ajustable selon les besoins réels,
- **encadrement des prix**, (prix maximum pour protéger le client, prix minimum pour éviter le dumping social)
- **taximètre digital obligatoire** pour taxis et VLC,

- **formation renforcée** des chauffeurs, sanctionnée par un examen,
- maintien des **licences “zéro-émission”**, qui sont abolies par le projet de loi
- **traitement spécifique** pour le transport des malades.

## **Appel au législateur**

Au vu des avis unanimes des chambres professionnelles et des impacts identifiés, la Fédération du Taxi appelle les responsables politiques à **revoir le projet de loi en profondeur** et à engager un véritable **travail d'amendement**.

La Fédération poursuivra ses échanges avec les partis politiques et les autorités afin de contribuer à une réforme **équilibrée, socialement responsable et économiquement viable**.

**FEDERATION DES TAXIS, VOITURES DE  
LOCATION ET AMBULANCES  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**